



Action Citoyenne pour une Nouvelle Orientation de la Société ACNOS



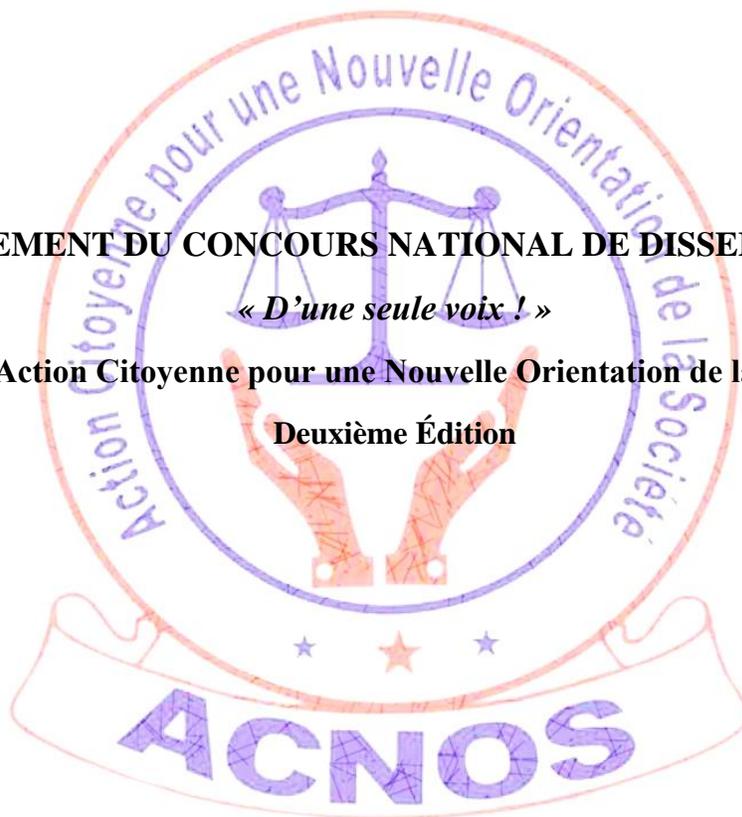
Adresse : T-08, Village Oasis, Terrier-Rouge, Haïti
Contact : 4786-3345 / 4307-1904 / contact@acnoshaiti.org / www.acnoshaiti.org

REGLEMENT DU CONCOURS NATIONAL DE DISSERTATION

« *D'une seule voix !* »

Organisé par l'Action Citoyenne pour une Nouvelle Orientation de la Société (ACNOS)

Deuxième Édition



Article 1 : Justification

Toujours en se basant sur le rôle important que doit jouer l'université dans l'appréhension des problèmes sociaux et de la place centrale de la jeunesse dans le processus de développement durable d'une nation, l'ACNOS lance la deuxième édition de son Concours national de dissertation dénommé « *D'une seule voix* ». Ce concours est gratuit et ouvert à tous les étudiants sur le territoire national.

Et consciente de l'extrême puissance des outils de sensibilisation audiovisuels dans toutes initiatives visant le changement de comportement de nos jours, l'ACNOS offre, pour cette deuxième édition, une deuxième possibilité de participation aux étudiants intéressés. En effet, à part la catégorie « *dissertation* », une catégorie « *audiovisuelle* » est désormais ajoutée au Concours.

Article 2 : Objet

Ce Concours a pour objectif global de sensibiliser la population haïtienne sur les risques et dangers liés à la *migration irrégulière* et de pousser les jeunes universitaires haïtiens à s'intéresser à cette problématique à travers la production de réflexions pouvant aider à la combattre.

D'une manière plus spécifique, le Concours vise à :

- a) Sensibiliser, à travers les réseaux sociaux, toutes les couches de la société haïtienne sur la problématique de la migration irrégulière ;
- b) Pousser les étudiants¹ ainsi que le reste de la population à découvrir les risques de la migration irrégulière, les différents couloirs de migration régulière et les avantages de ces derniers ;
- c) Amener les postulants et le reste de la population à s'intéresser particulièrement à la situation des femmes et des enfants impliqués dans des processus de migration irrégulière ;
- d) Susciter de l'intérêt chez les étudiants pour des sujets liés à cette problématique dans le cadre de la réalisation de leurs travaux de fin d'études ;
- e) Promouvoir la culture de l'excellence chez les étudiants.

Article 3 : Public cible

Le Concours est ouvert à tous les étudiants régulièrement inscrits dans un programme de premier cycle au sein d'une université ou autre institution de formation supérieure haïtienne, reconnue par l'État haïtien.

Article 4 : Les catégories du concours

Comme il a été précisé plus haut, pour cette deuxième édition, le concours comporte deux (2) catégories distinctes : une catégorie *dissertation* et une catégorie *audiovisuelle*. Pour le bon déroulement du concours, les postulants n'auront le droit de concourir qu'à l'une des deux catégories. Toute candidature double (*un seul et même postulant qui concoure dans les deux catégories*) sera considérée comme non recevable.

Article 5 : Éligibilité

¹ L'utilisation du genre masculin dans ce règlement, vise seulement à simplifier sa rédaction et à alléger son contenu. De ce fait, elle ne manifeste aucune forme de discrimination de genre.

Pour être éligibles au Concours, les postulants doivent remplir les conditions suivantes :

- a) Résider en Haïti pendant la période de déroulement du Concours ;
- b) Être âgés de 18 à 30 ans ;
- c) N'avoir pas été parmi les gagnants de la première édition du Concours ;
- d) Être régulièrement inscrits dans un programme de premier cycle au sein d'une université ou autre institution de formation supérieure haïtienne, reconnue par l'État haïtien ;
- e) Être en mesure de fournir une preuve de leur inscription académique pour l'année 2024-2025 (attestation, badge valide, lettre de recommandation, etc.) ;
- f) Être en mesure de fournir une preuve de leur âge (carte d'identification, passeport, extrait d'archive, etc.) ;
- g) Être disposés à voyager d'un département du pays à un autre.

Article 6 : Présentation et délai de soumission

Pour participer au Concours, à la catégorie « dissertation » :

1) Les postulants qui répondent aux critères susmentionnés doivent soumettre une dissertation traitant de ce thème : « *L'utilisation des voies de migration irrégulière, quels enjeux pour les femmes et les enfants ?* », à l'adresse mail du Concours. Les textes doivent respecter les instructions qui vont suivre :

- a) Les textes de dissertation doivent être inédits ;
- b) Ils doivent être rédigés en langue française ou créole ;
- c) Ils doivent contenir une page de couverture contenant le thème du Concours et les coordonnées du postulant (nom, prénom, âge, sexe, domaine d'études, niveau d'études, université, numéro de téléphone et adresse mail) ;
- d) Ils ne doivent pas contenir ni moins de sept (7) pages, ni plus de dix (10) pages dactylographiées (page de couverture et bibliographie incluses) ;
- e) Ils doivent être de police *Times New Roman*, point 11, interligne 1,5 ;
- f) Et contenir des références pour chaque texte, auteur et/ou idée empruntée, utilisés dans le cadre du processus de rédaction.

Pour participer au Concours, à la catégorie « audiovisuelle » :

2) les postulants qui répondent aux critères susmentionnés auront à réaliser une courte vidéo de sensibilisation traitant de ce thème : « *Migration irrégulière et traite des personnes : liens, enjeux et perspectives de lutte* ». Les vidéos doivent respecter les consignes suivantes :

- a) Les vidéos doivent traiter de manière précise et concise le thème susmentionné ;
- b) Elles doivent être inédites ;
- c) Elles doivent être au format MP4 et durent entre 45 à 120 secondes ;
- d) Elles peuvent être en couleur ou en noir et blanc ;
- e) Elles doivent être composées d'images et de sons originaux et de qualité ;
- f) Elles doivent être réalisées en créole ;
- g) Elles ne doivent pas contenir des images/sons qui peuvent être assimilés à de la publicité.

Les postulants sont priés d'envoyer leurs textes de dissertation, en format Word ou PDF, à l'adresse électronique suivante : contact@acnoshaiti.org, avec la mention « *Concours de dissertation 2025* » en objet, et de soumettre leur vidéo de sensibilisation via le formulaire disponible sur ce lien :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf1Cd8dm2lpxuFrFIze7KYAyCDcxb0RrtWAGSg2JunDV2fRnw/viewform?usp=header>, au plus tard **le samedi 24 mai 2025**, jusqu'à 11h59 PM.

Article 7 : Évaluation et sélection des gagnants

Les textes et les vidéos reçus seront évalués selon les critères préétablis ci-dessous :

7.1. Critères d'évaluation pour les dissertations

a) Les textes reçus seront transférés de manière anonyme à un jury de trois (3) membres, composé de personnalités ayant à la fois les connaissances et les compétences requises sur les thématiques en question, et jouissant d'une bonne intégrité morale. Le jury va noter les textes en se basant sur les prescrits de l'Article 6 de ce présent règlement.

7.2 Critères d'évaluation pour les vidéos

a) Les vidéos de sensibilisation soumises seront évaluées par le jury du Concours, qui présélectionnera les meilleures vidéos, en conformité avec les dispositions de l'Article 6 de ce présent règlement. Les participants dont leurs vidéos sont présélectionnées seront informés de leur présélection par message électronique. Ensuite, les vidéos sélectionnées seront soumises à l'appréciation du grand public via les pages Facebook (<https://www.facebook.com/acnoshaiti?mibextid=ZbWKwL>), et Instagram (https://www.instagram.com/acnos_haiti?igsh=MWsxZmVjMG8xZWl2OQ==) de l'ACNOS.

7.3. Processus de sélection des gagnants

Afin de déterminer les gagnants de la catégorie « *dissertation* », la somme des notes accordées par les trois (3) membres du jury sera faite pour chaque postulant, et les trois (3) postulants ayant obtenu les plus grosses notes seront considérés comme les trois (3) gagnants du Concours. Considéré comme le premier résultat du Concours, une liste contenant le nom et les informations académiques de ces trois (3) gagnants sera publiée sur le site internet www.acnoshaiti.org de l'ACNOS, à la date précisée à l'Article 8 de ce présent règlement. Toutefois, aucune place ne sera attribuée lors de la publication de ce premier résultat.

Ensuite, les trois (3) gagnants seront invités à faire une présentation orale de leur dissertation devant un Jury de trois (3) membres, lors de la cérémonie de clôture du Concours. Chaque membre de ce jury accordera une note de manière discrète et indépendante à chaque présentation orale et soumettra leurs notations au comité organisateur du Concours. La somme des notes accordées par les membres du jury sera faite pour chaque gagnant. Puis, le comité organisateur additionnera, pour chacun d'entre eux, la note totale obtenue de la correction des textes (*note 1*) et la note totale obtenue lors de la séance de présentation orale (*note 2*).

Des suites de ce processus, le gagnant ayant obtenu la plus grosse note sera sacré *premier gagnant du Concours* ; celui ayant obtenu la deuxième plus grosse note sera sacré *deuxième gagnant du Concours* ; et celui ayant obtenu la note la plus faible sera sacré troisième gagnant du Concours.

Afin de déterminer les gagnants de la catégorie « *audiovisuelle* », les votes du public, qui représenteront 20% de la note globale, seront additionnées aux notes attribuées par les membres du Jury, qui représenteront 80% de la note globale, pour obtenir une note unique pour chaque postulant. Et les trois (3) postulants qui accumuleront les plus fortes notes seront les gagnants de la catégorie audiovisuelle.

Article 8 : Publication des résultats des textes

Conformément aux prescrits de l'Article 7 de ce présent règlement, les résultats du Concours seront publiés en deux (2) étapes :

Étape 1 : Publication sur le site internet de l'ACNOS, **le jeudi 24 juillet 2025**, d'une liste contenant le nom et les informations académiques des trois (3) gagnants de la catégorie « *dissertation* », sans aucune attribution de places ; et pour la catégorie « *audiovisuelle* », les vidéos présélectionnées seront publiées sur les pages de l'ACNOS dès le **1^{er} juin 2025**.

Étape 2 : Publication sur le site internet de l'ACNOS, **le jeudi 31 juillet 2025**, d'une liste contenant le nom et les informations académiques des trois (3) gagnants du Concours dans chacune des deux catégories, allant de l'ordre du premier au troisième gagnant du Concours.

Article 9 : Nature des récompenses

En conformité avec ses valeurs, ses moyens, ses obligations envers ses partenaires et les objectifs dudit Concours, l'ACNOS s'engage à attribuer les récompenses suivantes aux gagnants des deux catégories :

1^{er} Gagnant : Ordinateur portable ; une plaque d'honneur ; une médaille gravée ; et un lot de livres.

2^e Gagnant : Tablette numérique ; une plaque d'honneur ; une médaille gravée ; et un lot de livres.

3^e Gagnant : Un Smartphone ; une plaque d'honneur ; une médaille gravée ; et un lot de livres.

Article 10 : Clôture et remise des récompenses

La communication des premiers résultats par mail aux gagnants sera accompagnée d'une invitation à prendre part à la cérémonie de clôture et de remise des récompenses du Concours, qui sera organisée **le mercredi 30 Juillet 2025**, à l'occasion de la **Journée mondiale de la lutte contre la traite des personnes**.

Article 11 : Dispositions finales

En soumettant leur candidature à ce Concours, les postulants admettent avoir pris pleine et entière connaissance de ce présent règlement, consentent à respecter tous ses prescrits et à ce que leurs textes ou vidéos peuvent être sujets à de potentielles améliorations avant d'être publiés aux besoins, par l'ACNOS et/ou tout autre partenaire du Concours avec l'autorisation préalable de l'ACNOS.

Article 12 : Décisions du Jury et contestations

Les décisions du Jury sont souveraines et définitives. Aucune contestation, réclamation ou demande de révision de la part des postulants ne sera prise en considération, après la publication des résultats du Concours.

Article 13 : Annulation du concours

L'ACNOS se réserve le droit d'annuler le Concours, si les œuvres reçues ne sont pas de qualité et/ou ne sont pas conformes à ce présent règlement.

En cas de besoin d'informations supplémentaires, veuillez contacter le Comité organisateur du Concours à l'adresse mail suivante : contact@acnoshaiti.org / +509 47 86 3345